

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

**PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

**ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA M.R.C. DE LOTBINIÈRE
TENUE À SAINT-SYLVESTRE LE 28 NOVEMBRE 2018 À 19 H 30**

SOUS LA PRÉSIDENCE DE : Monsieur Normand Côté, préfet et maire de Saint-Flavien

MUNICIPALITÉS	MAIRES
Dosquet	Yvan Charest
Laurier-Station	Pierrette Trépanier
Leclercville	Marcel Richard
Lotbinière	Jean Bergeron
Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun	Annie Thériault
Saint-Agapit	Yves Gingras
Saint-Antoine-de-Tilly	Christian Richard
Saint-Apollinaire	Bernard Ouellet
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	Gilbert Breton
Sainte-Croix	Jacques Gauthier
Saint-Édouard-de-Lotbinière	Denise Poulin
Saint-Flavien	Normand Côté
Saint-Gilles	Robert Samson
Saint-Janvier-de-Joly	Bernard Fortier
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	Denis Dion
Saint-Patrice-de-Beaurivage	Nicole Viel Noonan
Saint-Sylvestre	Mario Grenier
Val-Alain	Daniel Turcotte
SECRÉTAIRE :	Stéphane Bergeron

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 28 novembre 2018

Page - 1 -

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Ordre du jour

1. Ouverture et présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. **Rencontre avec Madame Claudia Croteau, directrice CDC, coupons transports**
4. **Rencontre avec Madame Huguette Charest, directrice carrefour jeunesse emploi, projets CJE et dossier immigration**
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil du 10 octobre 2018;
6. Lecture et adoption du procès-verbal du comité administratif du 31 octobre 2018;
7. Lecture et adoption des procès-verbaux des comités cogestion des 12 octobre 2018 et 9 novembre 2018;
8. Affaires courantes
 - a) Adoption des prévisions budgétaires de 2019;
 - b) Adoption du règlement 289-2018 sur les quotes-parts 2019;
 - c) Adoption des procédures d'élection déposées par le secrétaire-trésorier et de nomination d'un scrutateur pour la surveillance du vote;
 - d) Élection du préfet;
 - e) Élection des membres des comités;
 - f) Résolution pour signataire des documents officiels et les effets bancaires pour la MRC de Lotbinière;
 - g) FDT – Suivi des projets
 - i. FDT5-21 et FDT6-4, municipalité N.D.S.C d' Issoudun;
 - h) Bilan souper des gens d'affaires;
 - i) Rapport d'étape-projet de recrutement international;
 - j) Adoption du règlement 290-2018- règlement de gestion contractuelle;
 - k) Avis de motion – *Règlement modifiant le Règlement numéro 235-2012 adoptant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de Lotbinière;*
 - l) Nomination d'un répondant en matière d'accommodement;
 - m) Résolution – Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier;
 - n) Mise en commun des plans de mesures d'urgence- appel d'offre de services professionnels (employé contractuel);
 - o) FARR – Contrat d'amélioration de la piste cyclable-affectation du FDT;
 - p) FARR – Grands sentiers de la Chaudière-Appalaches;
 - q) PAGIEPS – Désignation d'un représentant de la MRC et signature des documents;
 - r) Seigneurie – Recommandation de paiement - contrat pour divers travaux sur les chemins no. 1 et no. 13 dans la Seigneurie Joly;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 28 novembre 2018

Page - 2 -

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

- s) Renouvellement des assurances collectives;
- t) Valero – Mise à jour;
- u) Rapports des comités
 - i. CSP;
 - ii. CSI;
 - iii. Comité culturel;

9. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

10. Aménagement du territoire et développement local

- a) Conformité;
- b) Adoption des documents (3) sur la nature des modifications effectuées par les règlements de modification au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR)
 - i. 283-2018;
 - ii. 286-2018;
 - iii. 287-2018;
- c) Appui à la municipalité de Sainte-Agathe-de-Lotbinière – Exclusion de la zone agricole dans le secteur de la rue Chartrand;

11. Correspondance, présentation du résumé

12. Comptabilité, comptes à payer

- a) Présentation des comptes;
- b) Liste des chèques;
- c) Liste des engagements;

13. Affaires nouvelles

- a) Règlement harmonisé RHSPPP;
- b) Nouveau procureur- cour municipale commune;
- c) Bergerie l'Audace;
- d) Projet Cobaric;
- e) Fonds Écoleader;
- f) Campus collégial – activité de financement;
- g) Appui à la communauté Franco-Ontarienne;
- h) Méritas FQM;

14. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

15. Levée de l'assemblée

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 28 novembre 2018

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

16. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

17. Levée de l'assemblée

300-11-2018	ORDRE DU JOUR Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Yvan Charest et résolu d'adopter l'ordre du jour.
RENCONTRE	AVEC MADAME CLAUDIA CROTEAU, DIRECTRICE CDC, PROJETS COUPONS TRANSPORT La Corporation de développement communautaire et le GRAP Lotbinière, en collaboration avec Express Lotbinière relancent le Projet de Coupons-transport dans la MRC de Lotbinière. Le Coupon-transport d'une valeur de 3\$ permet à son utilisateur de bénéficier d'une réduction pour un déplacement avec le Service d'Express Taxi offert par le Transport adapté et collectif, Express Lotbinière. 1 000 Coupons-transport seront disponibles auprès des organismes communautaires de la MRC et de partenaires. Ceux-ci seront distribués jusqu'au 31 mars, mais demeureront valides suivant cette date. De plus, des ententes de transport ponctuelles pourront également être réalisées entre Express Taxi et les organisations pour faciliter la réponse aux besoins de la population et favoriser les transports collectifs sur le territoire de la MRC.
RENCONTRE	AVEC MADAME HUGUETTE CHAREST, DIRECTRICE CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI Madame Charest vient rappeler les services et les réalisations du carrefour jeunesse emploi aux élus de la MRC. On en profite également pour rappeler les initiatives actuellement en cours en lien avec l'immigration et l'accueil des nouveaux résidents sur notre territoire. Enfin, Madame Charest demande l'appui de la MRC pour voir reconnaître et financer par Services Québec ses efforts en employabilité pour les personnes de 35 ans et plus. Cette demande d'appui serait justifiée par l'accroissement de la clientèle de plus de 35 ans s'adressant au CJE. En effet, cette clientèle n'aurait pas d'autre ressource disponible sur notre territoire et devrait en principe se déplacer vers Lévis pour être accompagnée dans leurs démarches d'emploi.
301-11-2018	OFFRE DE SERVICES EN EMPLOYABILITÉ POUR LES PERSONNES DE 35 ANS ET PLUS – CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI Attendu que la MRC de Lotbinière a un des plus bas taux de chômage au Québec; Attendu que les entreprises ont un besoin de main d'œuvre important;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 28 novembre 2018

Page - 4 -

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que les personnes de 50 ans et plus sont des travailleurs recherchés par nos entreprises;

Attendu que les personnes âgées de 35 et plus, résidant dans la MRC de Lotbinière, doivent se déplacer vers Lévis pour recevoir des services dans leurs démarches de recherche d'emploi;

Attendu que le CJE de Lotbinière reçoit plusieurs demandes de services par les 35 ans et plus;

Attendu que lors de son assemblée générale du 12 juin 2018, le CJE de Lotbinière a redéfini sa mission et ses objectifs généraux afin d'offrir des services à toute clientèle.

Il est proposé par Madame Denise Poulin, appuyé par Monsieur Yves Gingras et résolu d'appuyer le CJEL dans ses démarches pour démontrer à Services Québec l'importance d'offrir des services en employabilité à tous les citoyens de la MRC de Lotbinière et pour demander de recevoir le financement nécessaire à la réalisation de ce mandat.

302-11-2018

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DU 10 OCTOBRE 2018

Il est proposé par Monsieur Gilbert Breton, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu d'adopter le procès-verbal du conseil de la MRC de Lotbinière du 10 octobre 2018.

303-11-2018

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 31 OCTOBRE 2018

Il est proposé par Monsieur Jacques Gauthier, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu d'adopter le procès-verbal du comité administratif de la MRC de Lotbinière du 31 octobre 2018.

304-11-2018

PROCÈS-VERBAUX DES RENCONTRES DU COMITÉ DE COGESTION DES 12 OCTOBRE 2018 ET 9 NOVEMBRE 2018

Il est proposé par Monsieur Marcel Richard, appuyé par Madame Pierrette Trépanier et résolu d'adopter les procès-verbaux du comité de cogestion des 12 octobre 2018 et 9 novembre 2018.

305-11-2018

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Monsieur Gilbert Breton et résolu d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2019, telles que déposées, présentant un budget équilibré de 6 713 270\$.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 28 novembre 2018

Page - 5 -

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

306-11-2018

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

ADOPTION DU RÈGLEMENT 289-2018 QUOTES-PARTS 2019

Attendu l'avis de motion donné à la session du 12 septembre 2018;

Il est proposé par Monsieur Jean Bergeron, appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu d'adopter le règlement no. 289-2018 « RÈGLEMENT DES QUOTES-PARTS 2019 », tel que déposé et de porter ce règlement au « **Livre des règlements de la MRC de Lotbinière** ».

Original déposé au **Livre des Règlements**

307-11-2018

PROCÉDURE D'ÉLECTIONS NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION ET D'UN SCRUTATEUR

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu d'adopter la procédure d'élection déposée par le secrétaire-trésorier, de nommer Monsieur Stéphane Bergeron, président d'élection et de nommer Monsieur Pablo Rousseau scrutateur pour la surveillance du vote.

ÉLECTION DU PRÉFET

308-11-2018

ÉLECTION DU PRÉFET - MANDAT DE 2 ANS

Il est proposé par Monsieur Madame Denise Poulin, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu de nommer **Monsieur Normand Côté**, préfet de la MRC de Lotbinière pour une période de 2 ans.

ÉLU PAR ACCLAMATION

ÉLECTION DES MEMBRES DU CA

309-11-2018

ÉLECTION DU PRÉFET-SUPPLÉANT - MANDAT DE 1 AN

Il est proposé par Madame Pierrette Trépanier, appuyé par Monsieur Mario Grenier et résolu de nommer **Monsieur Bernard Fortier** préfet suppléant de la MRC de Lotbinière et représentant du secteur 3 pour une période de 1 an.

ÉLU PAR ACCLAMATION

310-11-2018

MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est proposé par Monsieur Marcel Richard, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu de nommer **Monsieur Jacques Gauthier** au conseil d'administration pour le secteur 1 pour une période de 1 an.

ÉLU PAR ACCLAMATION

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 28 novembre 2018

Page - 6 -

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

311-11-2018

MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est proposé par Monsieur Yves Gingras, appuyé par Monsieur Jacques Gauthier et résolu de nommer **Monsieur Bernard Ouellet** au conseil d'administration pour le secteur 2 pour une période de 1 an.

ÉLU PAR ACCLAMATION

312-11-2018

MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est proposé par Madame Nicole Viel Noonan, appuyé par Madame Annie Thériault et résolu de nommer **Monsieur Mario Grenier** au conseil d'administration pour le secteur 4 pour une période de 1 an.

ÉLU PAR ACCLAMATION

ÉLECTION DES COMITÉS DE LA MRC

313-11-2018

MEMBRE DU COMITÉ DE COGESTION

Il est proposé par Monsieur Jacques Gauthier, appuyé par Madame Denise Poulin et résolu de nommer Monsieur Marcel Richard au comité de cogestion à titre de délégué pour le secteur 1.

314-11-2018

MEMBRE DU COMITÉ DE COGESTION

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu de nommer Monsieur Jacques Gauthier à titre de substitut au comité de cogestion pour le secteur 1.

315-11-2018

MEMBRE DU COMITÉ DE COGESTION

Il est proposé par Monsieur Marcel Richard, appuyé par Monsieur Gilbert Breton et résolu de nommer Monsieur Bernard Ouellet, à titre de délégué, et Monsieur Yves Gingras, à titre de substitut, au comité de cogestion pour le secteur 2.

316-11-2018

MEMBRE DU COMITÉ DE COGESTION

Il est proposé par Monsieur Daniel Turcotte, appuyé par Monsieur Yvan Charest et résolu de nommer Monsieur Bernard Fortier, à titre de délégué, au comité de cogestion pour le secteur 3.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 28 novembre 2018

Page - 7 -

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

317-11-2018	MEMBRE DU COMITÉ DE COGESTION Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu de nommer Monsieur Daniel Turcotte, à titre de substitut, au comité de cogestion pour le secteur 3.
318-11-2018	MEMBRE DU COMITÉ DE COGESTION Il est proposé par Madame Denise Poulin, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu de nommer Monsieur Mario Grenier, à titre de délégué, et Monsieur Denis Dion, à titre de substitut, au comité de cogestion pour le secteur 4.
319-11-2018	MEMBRES DE LA COMMISSION D'AMÉNAGEMENT Il est proposé par Monsieur Jacques Gauthier, appuyé par Monsieur Gilbert Breton et résolu de nommer Messieurs Yves Gingras, Bernard Fortier et Yvan Charest à la commission d'aménagement.
320-11-2018	MEMBRES DU COMITÉ DE NÉGOCIATION Il est proposé par Madame Pierrette Trépanier, appuyé par Madame Nicole Viel Noonan et résolu de nommer Madame Annie Thériault et Monsieur Christian Richard au comité de négociation.
321-11-2018	MEMBRES DU BUREAU DES DÉLÉGUÉS DE COURS D'EAU Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Madame Annie Thériault et résolu de nommer Messieurs Marcel Richard et Bernard Fortier au bureau des délégués de cours d'eau.
322-11-2018	MEMBRE DU COMITÉ DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE Il est proposé par Monsieur Jean Bergeron, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu de nommer Messieurs Mario Grenier, Yvan Charest et Jacques Gauthier ainsi que Madame Annie Thériault au comité de la sécurité publique.
323-11-2018	MEMBRES DU COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE Il est proposé par Monsieur Mario Grenier, appuyé par Monsieur Gilbert Breton et résolu de nommer Messieurs Jacques Gauthier, Christian Richard, Yvan Charest et Denis Dion au comité de sécurité incendie.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 28 novembre 2018

Page - 8 -

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

324-11-2018

MEMBRE DU COMITÉ CULTUREL

Il est proposé par Monsieur Mario Grenier, appuyé par Monsieur Yvan Charest et résolu de nommer Madame Nicole Viel Noonan au comité culturel.

325-11-2018

MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT

Il est proposé par Monsieur Robert Samson, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu de nommer Madame Nicole Viel Noonan et Monsieur Christian Richard au comité consultatif en environnement.

326-11-2018

MEMBRE DU COMITÉ MRC-FAMILLE, JEUNES, AÎNÉS

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Marcel Richard et résolu de nommer Monsieur Robert Samson et Madame Denise Poulin au comité MRC-Famille, jeunes, aînés.

327-11-2018

CRÉATION DU COMITÉ RÈGLEMENT HARMONISÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS (RHSPPPP)

Attendu qu'en juin 2007 la MRC de Lotbinière signait son entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC et qu'à l'article 8e) de cette entente la MRC s'engageait à assurer l'uniformisation de la réglementation municipale à la paix, au bon ordre et à la sécurité publique;

Attendu que la résolution 147-05-2016 créait un comité de travail temporaire pour finaliser l'élaboration du règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP);

Attendu que le RHSPPPP est entré en vigueur en 2018 dans l'ensemble des municipalités locales de la MRC;

Attendu que le mandat du comité de travail temporaire RHSPPPP est arrivé à échéance puisque ledit règlement est en vigueur sur l'ensemble du territoire de la MRC;

Attendu qu'un comité de suivi du RHSPPPP doit être créé afin d'analyser les demandes de modification pouvant être nécessaires aux fins de recommandations au Conseil de la MRC;

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu de créer un comité de suivi du RHSPPPP pour analyser les demandes de modifications avant recommandation au Conseil de la MRC et de nommer les personnes suivantes pour y siéger :

1. Trois maires siégeant sur le Comité de sécurité publique;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 28 novembre 2018

Page - 9 -

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

2. M. Pablo Montenegro-Rousseau, MRC;
3. Mme Isabelle Fradette, Cour municipale de la MRC;
4. Sergente Mélanie Gingras, Sûreté du Québec;
5. Quatre officiers municipaux locaux:
 - M. Mathieu Roy, municipalité de Laurier-Station;
 - Mme Cathy Bergeron, municipalité de Saint-Apollinaire;
 - Mme Jolyane Houle, municipalité de Dosquet;
 - M. Claude Fortin, municipalité de Saint-Agapit.

328-11-2018

MEMBRE DU COMITÉ RHSPPPP

Il est proposé par Monsieur Jean Bergeron, appuyé par Monsieur Yvan Charest et résolu de nommer Madame Annie Thériault ainsi que Messieurs Jacques Gauthier et Mario Grenier au comité RHSPPPP.

ÉLECTION DES DÉLÉGATIONS AUX ORGANISMES DU MILIEU

329-11-2018

DOMAINE JOLY-DE LOTBINIÈRE

Il est proposé par Madame Denise Poulin, appuyé par Madame Pierrette Trépanier et résolu de nommer Monsieur Jacques Gauthier représentant de la MRC de Lotbinière sur le conseil d'administration du Domaine Joly-De Lotbinière.

330-11-2018

CLD DE LOTBINIÈRE

Il est proposé par Monsieur Jacques Gauthier, appuyé par Monsieur Marcel Richard et résolu de nommer Monsieur Jean Bergeron représentant de la MRC de Lotbinière sur le conseil d'administration du CLD de Lotbinière.

331-11-2018

CLD DE LOTBINIÈRE

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu de nommer Mesdames Denise Poulin, Annie Thériault et Pierrette Tréphanier ainsi que Monsieur Mario Grenier représentants de la MRC de Lotbinière sur le conseil d'administration du CLD de Lotbinière.

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

332-11-2018	CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI LOTBINIÈRE Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Jacques Gauthier et résolu de nommer Madame Denise Poulin représentante de la MRC de Lotbinière sur le conseil d'administration du Carrefour jeunesse emploi Lotbinière.
333-11-2018	RESSOURCERIE DE LOTBINIÈRE Il est proposé par Monsieur Mario Grenier, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu de nommer Monsieur Bernard Fortier et Madame Pierrette Trépanier représentants de la MRC de Lotbinière sur le conseil d'administration de la Ressourcerie de Lotbinière.
334-11-2018	EXPRESS LOTBINIÈRE Il est proposé par Madame Annie Thériault, appuyé par Monsieur Gilbert Breton et résolu de nommer Messieurs Bernard Ouellet et Jean Bergeron et Madame Pierrette Trépanier représentants de la MRC de Lotbinière sur le comité d'Express Lotbinière.
335-11-2018	COMITÉ SANTÉ Il est proposé par Monsieur Jean Bergeron, appuyé par Madame Nicole Viel Noonan et résolu de nommer Madame Denise Poulin représentante de la MRC de Lotbinière au sein du comité santé.
336-11-2018	ORGANISME DE BASSINS VERSANTS DE LA RIVIÈRE DU CHÊNE (OBV DU CHÊNE) Il est proposé par Monsieur Marcel Richard, appuyé par Monsieur Christian Richard et résolu de nommer Monsieur Bernard Fortier représentant de la MRC de Lotbinière sur le conseil d'administration de l'OBV du Chêne.
337-11-2018	COMITÉ FACULTÉS AFFAIBLIES Il est proposé par Monsieur Jaques Gauthier, appuyé par Monsieur Bernard Ouellet et résolu de nommer Monsieur Robert Samson représentant de la MRC de Lotbinière au sein du comité facultés affaiblies.
338-11-2018	COMITÉ ENTREPRENDRE ICI LOTBINIÈRE Il est proposé par Madame Nicole Viel Noonan, appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu de nommer Messieurs Jean Bergeron et Christian Richard représentants de la MRC de Lotbinière au sein du comité Entreprendre Ici Lotbinière.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 28 novembre 2018

Page - 11 -

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

339-11-2018

COMITÉ MAIN-D'ŒUVRE

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Yvan Charest et résolu d'accepter le changement de nom du comité Rendez-vous emploi Lotbinière pour comité main-d'œuvre et de nommer Monsieur Bernard Ouellet représentant de la MRC de Lotbinière sur ce comité.

340-11-2018

COMITÉ PRO-ACTION JEUNESSE

Il est proposé par Monsieur Jean Bergeron, appuyé par Madame Nicole Viel Noonan et résolu de nommer Monsieur Christian Richard représentant de la MRC de Lotbinière sur le comité Pro-Action Jeunesse.

341-11-2018

AIDE ALIMENTAIRE LOTBINIÈRE

Il est proposé par Monsieur Mario Grenier, appuyé par Monsieur Yvan Charest et résolu de nommer Monsieur Bernard Fortier représentant de la MRC de Lotbinière sur le conseil d'administration d'Aide alimentaire Lotbinière.

ÉLECTION DES DÉLÉGATIONS AUX ORGANISMES EXTÉRIEURS À LA MRC

342-11-2018

AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORêt PRIVÉE DE LA CHAUDIÈRE

Il est proposé par Madame Pierrette Trépanier, appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu de nommer Monsieur Bernard Ouellet représentant de la MRC de Lotbinière sur le conseil d'administration de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de la Chaudière et de nommer Monsieur Robert Samson à titre de substitut.

343-11-2018

COMITÉ DE BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

Il est proposé par Monsieur Mario Grenier, appuyé par Monsieur Jacques Gauthier et résolu de nommer Monsieur Denis Dion représentant de la MRC de Lotbinière sur le conseil d'administration du Comité de bassin versant de la rivière Chaudière.

344-11-2018

TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DE L'ESTUAIRE FLUVIALE

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Monsieur Marcel Richard et résolu de nommer Messieurs Bernard Fortier et Christian Richard représentants de la MRC de Lotbinière sur le conseil stratégique de la Table de concertation régionale de l'estuaire fluviale.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 28 novembre 2018

Page - 12 -

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

345-11-2018

SIGNATURE DES DOCUMENTS OFFICIELS ET EFFETS BANCAIRES

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu d'autoriser le préfet, Monsieur Normand Côté, le préfet suppléant, Monsieur Bernard Fortier, et le directeur général, Monsieur Stéphane Bergeron, à signer tous les documents officiels et les effets bancaires pour la MRC de Lotbinière.

346-11-2018

FDT5-21 - FDT6-14 - RÉFECTION DE LA SALLE DES TOILETTES DE LA GRANDE SALLE COMMUNAUTAIRE POUR Y INCLURE UNE TOILETTE ADAPTÉE- MUNICIPALITÉ N.D.S.C D'ISSOUDUN

Attendu la recommandation positive du comité d'évaluation de projet, laquelle stipule :

Une demande financière de 6 000 \$ a été déposée pour le dossier cité en titre. Le projet consiste à refaire la salle des toilettes de la grande salle communautaire afin d'y inclure une toilette adaptée pour les Personnes à mobilité réduite.

Considérant que le projet est en lien avec les orientations de la Planification stratégique de la MRC de Lotbinière 2014-2018;

Considérant que le projet répond aux critères de la grille d'analyse du Fonds de développement des territoires volet Pacte rural 2017-2018;

Il est recommandé de supporter ce projet à la hauteur de 6 000 \$ provenant de l'enveloppe FDT5 – 2016-2017 (2 000 \$) et FDT6 – 2017-2018 (4 000 \$) à même l'enveloppe du secteur local. Il est conseillé d'octroyer la subvention en 1 seul versement après la réception du rapport final. Toutes les modalités seront inscrites dans le protocole d'entente entre la MRC de Lotbinière et le promoteur.

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Yvan Charest et résolu d'accepter ce projet et de verser la somme de 6 000 \$ à la municipalité de N.D.S.C. d'Issoudun pour les projets FDT5-21 - FDT6-14 – Réfection de la salle des toilettes de la grande salle communautaire pour y inclure une toilette adaptée.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 28 novembre 2018

Page - 13 -

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

347-11-2018

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

ADOPTION DU RÈGLEMENT 290-2018 GESTION CONTRACTUELLE

Attendu l'avis de motion donné à la session du 10 octobre 2018;

Il est proposé par Monsieur Bernard Ouellet, appuyé par Monsieur Jacques Gauthier et résolu d'adopter le règlement no. 290-2018 « RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE », tel que déposé et de porter ce règlement au « **Livre des règlements de la MRC de Lotbinière** ».

Original déposé au Livre des Règlements

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Monsieur Bernard Fortier que le conseil de la MRC de Lotbinière adoptera à une session ultérieure un règlement amendant le règlement 235-2012 «Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de Lotbinière» pour y intégrer notamment des précisions sur «l'après mandat».

348-11-2018

NOMINATION D'UN RÉPONDANT EN MATIÈRE D'ACCOMODEMENT

Attendu que la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodement pour un motif religieux dans certains organismes a été sanctionnée le 18 octobre 2017 et qu'une partie des dispositions est applicable depuis le 1^{er} juillet 2018;

Attendu que les municipalités et les MRC sont des organismes visés par cette loi et qu'elles doivent désigner, au sein de leur personnel, un répondant en matière d'accommodement;

Il est proposé par Monsieur Jacques Gauthier, appuyé par Madame Annie Thériault et résolu de nommer Monsieur Stéphane Bergeron, directeur général, comme responsable en matière d'accommodement pour la MRC de Lotbinière.

349-11-2018

AUTORISATION DU PAIEMENT DES FRAIS DE LA FORMATION DES INTERVENANTS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE SOUTIEN À L'ORGANISATION DES INTERVENTIONS D'URGENCE HORS DU RÉSEAU ROUTIER

Attendu le programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier;

Attendu l'aide financière de 205 000 \$ obtenue par la MRC pour ce programme;

Attendu que de ce montant 50 000 \$ a été accordé pour la formation des intervenants;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 28 novembre 2018

Page - 14 -

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que cette formation sera dispensée par la compagnie *Ferme Médic*;

Attendu que quatre (4) journées de formation sont déjà prévues au mois de décembre 2018 et que les autres seront dispensées au début de l'année 2019;

Attendu que les frais de cette formation seront à coût quasi nul étant donné le remboursement par l'aide financière mis à part les taxes qui ne sont pas admissibles;

Il est proposé par Monsieur Yves Gingras et appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu que la MRC de Lotbinière octroie des contrats pour la formation des intervenants auprès de la compagnie *Ferme Médic* et qu'elle poursuive les démarches pour trouver de la formation complémentaire afin d'engager au maximum l'aide financière accordée pour ce volet du soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier.

350-11-2018

RÉALISATION DES PLANS MUNICIPAUX DE SÉCURITÉ CIVILE

Attendu que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* laisse 18 mois aux municipalités à partir du 9 mai dernier pour se conformer à différentes obligations ;

Attendu que le programme d'aide financière soutient des actions de préparation aux sinistres dont les mesures afin de respecter le dit règlement ;

Attendu l'engagement de 17 municipalités sur 18 au projet collectif de mise en commun d'une ressource contractuelle pour élaborer les plans municipaux de sécurité civile (PMSC) ;

Attendu qu'advenant une réponse négative du programme d'aide financière, la mise en commun d'une ressource contractuelle sera maintenue;

Il est proposé par Monsieur Daniel Turcotte, appuyé par Monsieur Yves Gingras et résolu :

- D'autoriser l'ouverture d'un poste contractuel pour l'embauche d'un Chargé(e) de projet pour la réalisation et la mise en place des plans municipaux en sécurité civile d'une durée maximale de 1 an ;
- Déclencher le processus d'appel de candidatures et d'adopter la cédule d'affichage du poste ;
- De former un comité de sélection.

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

351-11-2018

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA MRC POUR LE PAVAGE DE LA PISTE CYCLABLE

Attendu les résolutions 061-03-2018 et 120-04-2018 autorisant le dépôt du projet d'asphaltage de la piste cyclable au Fonds d'aide au rayonnement des régions (FARR);

Attendu les travaux effectués jusqu'au 26 octobre 2018 par l'entrepreneur, le décompte progressif réalisé par le service d'ingénierie de la MRC de Lotbinière et le 1^{er} versement fait;

Attendu que l'entente signée prévoit une contribution totale de la MRC d'une valeur de 10% du coût du projet;

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu du puiser la portion financière de la MRC dans l'enveloppe du FDT.

352-11-2018

FARR – LES GRANDS SENTIERS DE RANDONNÉE PÉDESTRE ET CYCLABLE DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES

Attendu que 8 MRC de la Chaudière-Appalaches et la ville de Lévis déposent conjointement le projet « des Grands sentiers de la Chaudière-Appalaches » ;

Attendu que ce projet s'inscrit dans la priorité régionale Chaudière-Appalaches « Tourisme et Culture ».

Attendu que ce projet consiste à réaliser une étude de faisabilité sur deux volets :

- L'élaboration d'un concept innovateur en matière d'offre récrétouristique de randonnée pédestre et cyclable sur le territoire de la Chaudière-Appalaches pour optimiser les investissements déjà réalisés en terme de sentiers et évaluer la possibilité de développer de nouveaux secteurs afin de relier l'ensemble des MRC et la ville de Lévis ;
- analyser la faisabilité de développer une offre d'hébergement touristique de type « alternatif ou insolite ».

Attendu que la volonté de ce projet vise à mettre en valeur l'ensemble de la région en misant sur son potentiel de tourisme de nature et ainsi favoriser sa vitalité et développer une identité régionale ;

Attendu que l'estimation budgétaire du projet est de 86 900 \$ plus taxes ;

Attendu que le projet sera déposé au Fonds d'appui au rayonnement des régions pour une demande d'appui financier représentant 80 % du coût du projet ;

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que les MRC participantes de Chaudière-Appalaches et la ville de Lévis assumeront 20 % du coût du projet en parts égales ;

Attendu que la MRC de La Nouvelle-Beauce agira à titre de mandataire de ce projet régional ;

Il est proposé Monsieur Gilbert Breton, appuyé par Monsieur Christian Richard et résolu de :

- D'accepter que la MRC de La Nouvelle-Beauce agisse à titre de mandataire du projet régional des Grands sentiers de la Chaudière-Appalaches ;
- De confirmer l'appui et l'engagement financier de 1 931 \$ de la MRC de Lotbinière au projet des grands sentiers de randonnée pédestre et cyclable de la Chaudière-Appalaches.
- D'autoriser Monsieur Stéphane Bergeron, directeur général, à signer au nom de la MRC de Lotbinière tous les documents relatifs au projet des Grands sentiers de randonnée pédestre et cycliste de la Chaudière-Appalaches.
- De nommer Madame Lucie Groulx, agente de liaison au développement des collectivités, à titre de représentante de la MRC de Lotbinière au comité de travail de ce projet.

Cet appui, engagement financier et implication sont conditionnels à l'engagement des huit MRC et de la ville de Lévis.

353-11-2018

PAGIEPS – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MRC ET SIGNATURE DES DOCUMENTS

Attendu la mesure 11 du PAGIEPS du Ministère du Travail de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour poursuivre les Alliances pour la solidarité;

Attendu que cette mesure vise à mettre en place une approche de gouvernance territoriale reconnaissant l'autonomie des acteurs locaux et régionaux dans la définition des besoins et du potentiel de leurs milieux;

Attendu que le Fonds québécois d'initiative sociale (FQIS) sera confié aux régions afin de favoriser la mobilisation et la concertation locale et régionale ainsi que le soutien aux projets;

Attendu que la région doit constituer une table régionale de lutte contre la pauvreté;

Attendu que cette table sera notamment constituée d'un représentant pour chacun des territoires de la Chaudière-Appalaches;

il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu de reconnaître la *Corporation de développement communautaire de Lotbinière* (CDC) comme le représentant de la MRC de Lotbinière au sein de la table régionale de lutte à la pauvreté pour la région Chaudière-Appalaches et que

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 28 novembre 2018

Page - 17 -

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

le préfet de la MRC, Monsieur Normand Côté soit autorisé à signer pour et au nom de la MRC tous les documents relatifs à l'Alliance pour la solidarité.

354-11-2018

PAIEMENT FACTURE EXCAVATION RAYMOND LEMAY ET FILS INC. – DIVERS TRAVAUX CHEMINS NO. 1 ET NO. 13 SEIGNEURIE JOLY

Attendu la résolution 233-11-2018 autorisant l'octroi du contrat pour divers travaux sur les chemins no. 1 et no. 13 dans la Seigneurie Joly à *Excavation Raymond Lemay et fils inc.*;

Attendu les travaux effectués jusqu'au 28 septembre 2018 ainsi que le reprofilage des chemins réalisé le 9 novembre 2018 par l'entrepreneur et le décompte progressif réalisé par le service d'ingénierie de la MRC de Lotbinière;

Attendu la recommandation de paiement signée par Monsieur Stéphane Bergeron ainsi que la facture au montant de 287,44 \$ reçue de l'entrepreneur pour le reprofilage des chemins;

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Madame Denise Poulin et résolu d'autoriser le paiement de la facture pour les travaux au montant de 50 304,93 \$ à *Excavation Raymond Lemay et fils inc.*.

355-11-2018

ASSURANCE COLLECTIVE 2019

Attendu que la compagnie La Financière Sun Life fournit l'assurance collective des employés de la MRC de Lotbinière depuis le 1^{er} octobre 2016;

Attendu qu'il est recommandé de retourner au marché tous les 3 ans;

Attendu que nous en sommes à notre 2^e renouvellement et que l'on nous proposait une augmentation de 24.84 % non justifiée selon notre courtier et que ce dernier nous offrait la possibilité de retourner au marché dès cette année;

Attendu que même si La Financière Sun Life a réduit son augmentation des primes à 4.11%, UV Mutuelle nous propose une diminution des primes de l'ordre de **-8.76%**;

Il est proposé par Monsieur Christian Richard, appuyé par Monsieur Gilbert Breton et résolu d'octroyer notre contrat d'assurances collectives pour 2019 à UV Mutuelle, selon les recommandations du courtier aux même conditions que les derniers mois et d'autoriser le directeur général Monsieur Stéphane Bergeron à signer tous les documents nécessaires.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 28 novembre 2018

Page - 18 -

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

356-11-2018

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

CONFORMITÉ DE RÈGLEMENTS D'URBANISME

Il est proposé par Madame Nicole Viel Noonan appuyé par Madame Annie Thériault et résolu de certifier conformes au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Lotbinière les règlements d'urbanisme suivants et d'autoriser le directeur général à délivrer, par voie de la présente, les certificats de conformité correspondants.

Conformité au SADR - Approbation de règlement d'urbanisme				
Assemblée du conseil du 28 novembre 2018				
Municipalité	Adoption	Type	No du règl.	No du certificat
Saint-Apollinaire	05-11-2018	Zonage	838-2018	2018-38
Saint-Apollinaire	05-11-2018	PIIA	841-2018	2018-39
Saint-Apollinaire	05-11-2018	Plan d'urbanisme	842-2018	2018-40
Saint-Apollinaire	05-11-2018	Zonage	843-2018	2018-41
N.-D.-du-S.-C.-d'Issoudun	05-11-2018	Zonage	07-2018	2018-42
N.-D.-du-S.-C.-d'Issoudun	05-11-2018	Zonage	08-2018	2018-43
Saint-Agapit	05-11-2018	Zonage	453-07-18	2018-44
Saint-Agapit	05-11-2018	Zonage	454-07-18	2018-45
Saint-Agapit	01-10-2018	Construction	455-07-18	2018-46
Saint-Agapit	05-11-2018	Zonage	459-08-18	2018-47
Saint-Agapit	05-11-2018	Zonage	460-09-18	2018-48
Sainte-Croix	06-11-2018	Plan d'urbanisme	588-2018	2018-49
Sainte-Croix	06-11-2018	Lotissement	591-2018	2018-50

357-11-2018

ADOPTION DU DOCUMENT SUR LA NATURE DES MODIFICATIONS EFFECTUÉES PAR LE RÈGLEMENT 283-2018 MODIFIANT LE SADR

Attendu que la MRC de Lotbinière a adopté son SADR en février 2005 (règlement 172-2005) et qu'il est entré en vigueur le 22 juin 2005;

Attendu qu'elle a adopté le 12 septembre 2018 le règlement 283-2018 modifiant le SADR, afin de modifier et d'ajouter des affectations agricoles (îlots) déstructurés et d'ajouter les toitures souples permanentes sur fosses à lisier, comme facteur atténuant des odeurs;

Attendu que ce règlement est entré en vigueur le 24 octobre 2018;

Attendu que suite à cette entrée en vigueur, la MRC est tenue d'adopter un document indiquant la nature des modifications que la municipalité devra apporter à ses règlement d'urbanisme, pour tenir compte de la modification au SADR;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 28 novembre 2018

Page - 19 -

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu d'adopter le document sur la nature des modifications que certaines municipalités, identifiées sur le document, devront apporter à leurs règlements d'urbanisme pour se conformer au règlement 283-2018.

358-11-2018

ADOPTION DU DOCUMENT SUR LA NATURE DES MODIFICATIONS EFFECTUÉES PAR LE RÈGLEMENT 286-2018 MODIFIANT LE SADR

Attendu que la MRC de Lotbinière a adopté son SADR en février 2005 (règlement 172-2005) et qu'il est entré en vigueur le 22 juin 2005;

Attendu qu'elle a adopté le 12 septembre 2018 le règlement 286-2018 modifiant le SADR, afin d'assouplir les normes d'implantation des bâtiments d'élevage, en considération du bien-être animal;

Attendu que ce règlement est entré en vigueur le 24 octobre 2018;

Attendu que suite à cette entrée en vigueur, la MRC est tenue d'adopter un document indiquant la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leurs règlements d'urbanisme, pour tenir compte de la modification au SADR;

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Monsieur Christian Richard et résolu d'adopter le document sur la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leurs règlements d'urbanisme pour se conformer au règlement 286-2018.

359-11-2018

ADOPTION DU DOCUMENT SUR LA NATURE DES MODIFICATIONS EFFECTUÉES PAR LE RÈGLEMENT 287-2018 MODIFIANT LE SADR

Attendu que la MRC de Lotbinière a adopté son SADR en février 2005 (règlement 172-2005) et qu'il est entré en vigueur le 22 juin 2005;

Attendu qu'elle a adopté le 12 septembre 2018 le règlement 287-2018 modifiant le SADR, afin de contrôler l'implantation de chenil en zone agricole;

Attendu que ce règlement est entré en vigueur le 24 octobre 2018;

Attendu que suite à cette entrée en vigueur, la MRC est tenue d'adopter un document indiquant la nature des modifications que les municipalités pourront apporter à leurs règlements d'urbanisme, pour tenir compte de la modification au SADR;

Il est proposé par Monsieur Gilbert Breton, appuyé par Monsieur Christian Richard et résolu d'adopter le document sur la nature des modifications que les municipalités pourront apporter à leurs règlements d'urbanisme pour se conformer au règlement 287-2018.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 28 novembre 2018

Page - 20 -

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

360-11-2018

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE À SAINTE-AGATHE-DE-LOTBINIÈRE

Attendu que la municipalité de Sainte-Agathe-de-Lotbinière déposera sous peu, auprès de la CPTAQ, une demande d'exclusion de la zone agricole des lots 4 109 590, 4 109 591 et 4 109 592 du cadastre du Québec, totalisant une superficie de 11 834,2 mètres carrés, afin d'inclure dans le périmètre d'urbanisation ces trois lots déjà utilisés à des fins autres que l'agriculture;

Attendu qu'après étude et analyse par le service d'aménagement de la MRC, cette demande rencontre les critères formulés à l'article 62 de la LPTAAQ;

Attendu que la demande d'exclusion, si elle est accueillie favorablement par la CPTAQ, nécessitera une modification du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) pour inclure ces lots à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;

Il est proposé par Madame Nicole Viel Noonan, appuyé par Monsieur Mario Grenier et résolu,

1. d'appuyer la demande de la municipalité de Sainte-Agathe-de-Lotbinière pour l'exclusion de la zone agricole des lots 4 109 590, 4 109 591 et 4 109 592 du cadastre du Québec, totalisant une superficie de 11 834,2 mètres carrés, afin d'inclure dans le périmètre d'urbanisation ces trois lots déjà utilisés à des fins autres que l'agriculture;
2. d'émettre l'avis que cette demande rencontre les critères formulés à l'article 62 de la LPTAAQ;
3. de renoncer au délai de trente (30) jours prévu à l'article 60.1 de la LPTAAQ;
4. d'amorcer un processus de modification du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) pour rendre cette demande d'exclusion conforme au SADR, dès que la CPTAQ aura rendu une décision favorable dans ce dossier.

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

361-11-2018

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU MOIS DE NOVEMBRE 2018

Il est proposé par Monsieur Gilbert Breton, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu de ratifier le paiement des comptes payés, d'autoriser le paiement des comptes à payer présentés dans la liste du cahier d'assemblée et d'autoriser le secrétaire-trésorier à en faire le paiement :

Description	Montants
Liste des déboursés	
Chèques émis	288 658.87 \$
Dépôts directs à faire	954 054.88 \$
Prélèvements (Paiements par Accès D)	126 964.31 \$
Total des paiements :	<u>1 369 678.06 \$</u>
Déboursés incluant:	
3e déboursé au CLD	264 118.00 \$
Pavage de la piste cyclable	292 847.70 \$
Ces montants peuvent aussi comprendre certaines dépenses incluses dans la liste qui suit:	
Liste des engagements :	<u>459 209.08 \$</u>
Plus autres sommes à verser:	
Remboursement d'amendes de déc. 2017	12 723.50 \$

362-11-2018

NOMINATIONS POUR REPRÉSENTER LE DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES DEVANT LA COUR MUNICIPALE DE LA MRC DE LOTBINIÈRE

Attendu la résolution 139-04-2017, adoptée le 25 avril 2017, mandatant Me Patrick Beauchemin de l'étude MORENCY, société d'avocats, s.e.n.c.r.l., pour la poursuite du mandat de représentation devant la Cour municipale de la MRC de Lotbinière;

Attendu que Me Beauchemin est déjà autorisé pour représenter le Directeur des poursuites criminelles et pénales dans leurs dossiers devant cette Cour municipale;

Attendu que le Directeur des poursuites criminelles et pénales autorise, pour cette Cour municipale, la désignation de plus d'un avocat au sein d'un même cabinet pour le représenter;

Attendu que Me Tourangeau vient de se joindre à l'équipe du secteur municipal de l'étude MORENCY, société d'avocats, S.E.N.C.R.L.;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 28 novembre 2018

Page - 22 -

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que Me Tourangeau a déjà de l'expérience devant la Cour municipale depuis quelques années et qu'il est même déjà désigné pour représenter le Directeur des poursuites criminelles et pénales devant d'autres cours municipales;

Attendu que Me Tourangeau connaît déjà le fonctionnement de la Cour municipale de la MRC de Lotbinière pour avoir déjà agi en poursuite précédemment;

Attendu que MORENCY, société d'avocats, s.e.n.c.r.l., recommande la désignation de Me Matthieu Tourangeau en remplacement de Me Christopher-William Dufour-Gagné afin de représenter le Directeur des poursuites criminelles et pénales devant cette Cour;

Il est proposé par Monsieur Mario Grenier, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu de recommander la nomination de Me Matthieu Tourangeau en remplacement de Me Christopher-William Dufour-Gagné pour représenter le Directeur des poursuites criminelles et pénales devant la Cour municipale de la MRC de Lotbinière;

363-11-2018

APPUI À LA DEMANDE DE MORCELLEMENT EN ZONE AGRICOLE - BERGERIE L'AUDACE À SAINT-PATRICE-DE- BEAURIVAGE

Attendu que Bergerie l'Audace a présenté une demande de morcellement à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) portant le numéro 419 561;

Attendu que la demande vise le retrait de 8,12 hectares (lots 4 449 965 et 4 449 977) qui correspond au site de production agricole de Bergerie l'Audace sur une propriété foncière d'une superficie de 32,71 hectares;

Attendu que la parcelle de 8,12 hectares supporte des bâtiments d'élevage (bergerie), ainsi que des sols en culture et est enclavée entre la rivière Beaurivage et le rang Saint-David;

Attendu que dans son orientation préliminaire la CPTAQ prévoit refuser la demande de Bergerie l'Audace puisque cela créerait des propriétés de trop faibles superficies pour qu'elles soient viables et engendrerait une pression à la hausse sur la valeur des terres avoisinantes ;

Attendu que Bergerie l'Audace, entreprise s'inscrivant comme faisant partie de la relève agricole, a fait parvenir à la MRC une demande d'appui à leur projet datée du 7 novembre 2018;

Attendu que ledit projet répond à plusieurs objectifs du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC adopté en 2016, notamment 1- Favoriser la diversité des produits et de productions, 2- Développer la fibre entrepreneuriale, 5- Devenir des leader du secteur agroalimentaire, 6- Favoriser le dynamisme du secteur agricole et 9- Améliorer l'assistance portée à la relève;

Attendu qu'un des copropriétaires travaille à temps plein pour l'entreprise et que celle-ci a su démontrer sa viabilité économique ainsi que sa contribution positive dans son milieu;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 28 novembre 2018

Page - 23 -

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que la propriété foncière visée, après morcellement autorisé, formera deux propriétés foncières pouvant aisément accueillir des projets agricoles et s'inscrire par le fait même dans une banque de terres à mettre sur pied par l'agente de maillage Arterre en poste comme l'évoque le plan d'action du PDZA de la MRC.

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu d'appuyer la demande de Bergerie l'Audace dans son projet de morcellement de propriété foncière afin que cette entreprise puisse être propriétaire du site de production agricole qu'elle opère actuellement.

364-11-2018

APPUI AU COBARIC – *PLAN CONCERTÉ D’ÉVALUATION DES RÔLES DES MILIEUX HUMIDES ET RIVERAINS POUR LA RÉDUCTION DES RISQUES D’INONDATIONS EN CONTEXTE DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET PROPOSITION DE STRATÉGIES D’ADAPTATION POUR LA COLLECTIVITÉ*

Attendu que le Comité consultatif en environnement (CCE) de la MRC, lors de sa rencontre du 1^e novembre 2018 recommande «*de soutenir ce projet, car il représente une opportunité d’apport de connaissances nouvelles*»;

Attendu que le projet fournira à la MRC de nouveaux outils d'aide à la décision en matière d'inondation et d'adaptation aux changements climatiques;

Attendu que le projet comporte deux volets soit, la production d'un état de référence et prévisionnel (modèle hydrologique et hydraulique) et la production d'une analyse coûts-avantages (impacts économiques en fonction des mesures d'adaptation ou non mises en place);

Attendu que la somme de 2 500 \$ demandée est disponible dans l'enveloppe budgétaire dédiée à l'environnement;

Il est proposé par Monsieur Christian Richard, appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu d'appuyer et de participer au projet «*Plan concerté d’évaluation des rôles des milieux humides et riverains pour la réduction des risques d’inondations en contexte de changements climatiques et proposition de stratégies d’adaptation pour la collectivité*» du Comité de bassin versant de la rivière Chaudière (COBARIC) par une contribution financière de 2 500 \$ et une contribution en nature de 3 000 \$ sur les deux ans prévus au projet et de prélever la somme de 2 500 \$ à même l'enveloppe budgétaire dédiée à l'environnement.

365-11-2018

FONDS ÉCOLEADER

Attendu que le Fonds Écoleader est voué à l'adoption de pratiques d'affaires écoresponsables et de technologies propres et doit contribuer à accroître la compétitivité des entreprises du Québec et a pour objectif, notamment :

- Recruter, orienter, former, accompagner, financer les entreprises souhaitant améliorer leur performance environnementale ;

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

- Rejoindre 50 000 entreprises, soit environ 20 % des entreprises québécoises, d'ici mars 2023, afin qu'elles adoptent des pratiques d'affaires écoresponsables et des technologies propres ;
- Assurer que 35 % des projets devront préparer les entreprises à l'adoption et l'achat de technologies propres.

Attendu que la mission de Chaudière-Appalaches Économiques (CAE) vise à stimuler le développement économique de la région de la Chaudière-Appalaches en soutenant la cohérence et la mise en commun des actions et des services de ses membres, de concert avec les organismes partenaires du développement économique et ce, dans le respect de leurs mandats respectifs ;

Attendu que les membres de CAÉ sont définis comme étant les services et/ou organismes dédiés au développement économique de chaque territoire composant la région de la Chaudière-Appalaches ;

Attendu que les membres de CAE offrent le service de soutien à l'entrepreneuriat et autres services de première ligne de leur territoire respectif en plaçant l'entrepreneur au cœur de leurs actions ;

Attendu que CAÉ constitue un partenaire conseil de premier plan pour la réalisation de projets de développement économique régionaux et que plusieurs instances ont reconnu ce rôle ;

Attendu que le dépôt d'un projet par CAÉ n'amènerait pas la création d'une nouvelle structure dans la région de la Chaudière-Appalaches ;

Attendu que le lien existant déjà entre notre MRC ainsi qu'avec CAÉ ;

Il est proposé par Monsieur Jean Bergeron et appuyé par Monsieur Yvan Charest et résolu que la MRC de Lotbinière appuie Chaudière-Appalaches Économique relativement au dépôt d'un projet en relation avec le Fonds Écoleader.

366-11-2018

MAINTIEN DES SERVICES DESTINÉS AUX FRANCOPHONES DE L'ONTARIO

Attendu la décision du gouvernement de l'Ontario de couper dans les services aux francophones de son territoire, notamment en abolissant le Commissariat aux services en français de l'Ontario et en abandonnant le projet d'université francophone;

Attendu la décision de l'Assemblée de la francophonie ontarienne de s'opposer aux décisions du gouvernement de l'Ontario;

Attendu la volonté des maires et des conseillers réunis au sein de l'Association française des municipalités de l'Ontario de se joindre au mouvement et qui demande au gouvernement de l'Ontario de revenir sur sa décision;

Attendu que les leaders franco-ontariens ont jugé insuffisante l'annonce faite par le premier ministre Doug Ford, concernant la nomination d'un adjoint à l'ombudsman et d'un adjoint aux affaires francophones à son bureau;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 28 novembre 2018

Page - 25 -

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que le premier ministre Doug Ford a affirmé que les francophones de l'Ontario constituent une des minorités culturelles de la province, reniant ainsi la notion des peuples fondateurs;

Attendu la démarche du premier ministre du Québec François Legault auprès du premier ministre de l'Ontario;

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu

Que la MRC de Lotbinière demande au premier ministre de l'Ontario de revenir sur sa décision en rétablissant le Commissariat qu'il a aboli et en assurant la réalisation du projet d'université francophone en Ontario;

Que le conseil exprime sa solidarité avec les membres des conseils municipaux francophones de l'Ontario;

Que le conseil demande aux gouvernements du Canada et du Québec de poursuivre leurs démarches pour faire en sorte que le gouvernement de l'Ontario fasse marche arrière;

Que le conseil demande aux gouvernements du Canada et du Québec de soutenir concrètement les communautés francophones de l'Ontario;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre de l'Ontario, à la ministre déléguée aux Affaires francophones de l'Ontario, au premier ministre du Canada, au premier ministre du Québec, à l'Association française des municipalités de l'Ontario et à la Fédération québécoise des municipalités.

MOTION DE FÉLICITATIONS

Il est proposé par Monsieur Robert Samson et appuyé à l'unanimité de féliciter Monsieur Bernard Fortier, maire de la municipalité de Saint-Janvier-de-Janvier et Madame Pierrette Trépanier, maire de la municipalité de Laurier-Station pour l'obtention des mérites de la FQM soulignant respectivement 35 ans et 20 ans d'implication à titre d'élus municipaux.

367-11-2018

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Yves Gingras et résolu la levée de l'assemblée à 21 h 53.

.....
Le préfet

.....
Le directeur général

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 28 novembre 2018

Page - 26 -